Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1174

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Aide sociale: la course contre la montre

«J'aime l'humanité, mais à ma grande surprise, plus j'aime l'humanité en général, moins j'aime les gens en particulier comme individus.»
Dostoïevski, «Les Frères Karamazov»

JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE
professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) à Lausanne

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Beat Bürgenmeier
Mario Carera
Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Jusqu'à ces derniers mois, les effets du chômage étaient encore fortement épongés par les prestations légales (LACI). Aujourd'hui, nous nous trouvons placés face à plusieurs phénomènes: le nombre des personnes qui arrivent *en fin de droit* augmente lourdement; certaines restrictions des prestations cantonales produisent leurs effets; nombre de personnes qui avaient «disparu dans la nature», selon l'expression hélas trop souvent utilisée, doivent sans doute refaire surface après avoir épuisé les diverses solutions qui leur étaient apparues comme possibles (les données manquent pour le prouver, mais l'hypothèse est réaliste). A cela s'ajoutent les multiples formes de fragilisation du revenu: diminution de salaire, du temps de travail, perte d'emploi de l'un des conjoints, etc qui gonflent le nombre des ménages disposant d'un revenu insuffisant.

Un chiffre «juste» parce que personne ne peut prouver qu'il est faux

La voie qui leur est proposée dans notre système de sécurité sociale, c'est: l'aide sociale. Combien de personnes bénéficient de ces prestations ? Personne ne le sait au juste. Peter Tschümperlin, secrétaire général de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique (CSIAP), déclarait récemment: *«Je puis dire aujourd'hui que 200 000 personnes bénéficient de l'aide sociale en Suisse. Et ce chiffre tient parce que personne ne peut prouver qu'il est faux»* (*Sécurité sociale*, OFAS, Berne, 2/1994). Une analyse relativement fine effectuée dans le canton du Tessin montre qu'au début de cette année plus de 40% des «assistés» étaient des chômeurs ayant épuisé leurs droits ou des ménages aux revenus insuffisants.

Le moment est crucial. Des initiatives sont prises dans plusieurs cantons. Genève tente de mettre en place un revenu minimum social. Fribourg, entre deux affaires, est en train de se donner les moyens d'étudier les possibilités de lutte contre la pauvreté par l'amélioration des instruments cantonaux de législation sociale. Le canton de Vaud, qui vient de redistribuer ses cartes gouvernementales, envisage des initiatives susceptibles de faire face à la situation et, peut-être, de sortir des errements qui ont marqué le débat sur la réduction du «Bouton d'or». On dit même que le Valais va ressortir des tiroirs un projet de révision de la loi sur l'assistance publique qui dort depuis cinq ans.

Dans le canton du Tessin, le mouvement s'accélère. Le parlement est saisi d'un projet de révision de la loi sur l'assistance (elle date de 1971), qui tente d'insérer un véritable revenu minimum d'insertion. Le processus de décision pourrait être rapide et le projet, très bien étudié, prendrait effet dans des délais étonnamment courts, si l'on songe au rythme usuel de la créativité helvétique.

C'est qu'il est urgent de ne plus attendre. Les instruments actuels en matière de traitement de la pauvreté ne sont plus du tout adaptés aux situations nouvelles. Chaque mois qui passe fabrique de nouveaux pauvres, mais aussi des exclus, des malades, des personnes qui risquent de perdre toute chance de retrouver une place dans cette société. On devine le coût à moyen et long terme d'un tel gâchis. Il va se reporter sur les dépenses de l'assurance invalidité, de l'assurance maladie et, bien sûr, des diverses formes d'assistance publique et privée.

Ne nous y trompons pas. Il ne s'agit pas de proposer quelques timides aménagements, voire quelques réformettes. Pour réussir la mise en œuvre de véritables mesures d'insertion ou de réinsertion, il conviendra d'inventer de nouvelles formes de collaboration au sein des administrations publiques (entre orientation professionnelle, assurance invalidité, responsables de l'aide sociale, cantons, communes, partenaires sociaux et, aussi, les acteurs de la vie associative et nombre de bénévoles sans doute prêts à apporter leur concours à une grande œuvre de solidarité publique).

Encore faut-il que le style adopté par ces formes d'innovation ne soit pas celui de l'adaptation prudente d'un article de loi. Qu'il soit accompagné d'une mobilisation politique et des explications précises susceptibles de stimuler une large coopération. La mise en place d'un revenu minimum d'insertion, à la tessinoise, ne peut se passer d'un élan de solidarité rassemblant les acteurs de la société civile, de l'administration publique et de l'Etat.

Si ce tournant devait être manqué ou par trop différé, la facture à payer sera lourde, y compris en termes monétaires. ■